

# MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt sept février deux mil neuf, à 20 heures 40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Charlet adjoints ; M. Defline, Mme Dartril, M. Lanel, M. Faragout, Mme Charlet, Mme Sement, M. Bourguignon

POUVOIRS : M. Varnier à M. Lanel, M. Lecocq à Mme Sement, Mme Tellier à Mme Charlet,

ABSENTES EXCUSEES : Mme Leclerc, Mme Guillotte

M. Defline a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Raymond GUILLOTTE décédé le 11 février 2009.

### 1. Approbation du compte rendu du 28 novembre 2008

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Eglise : renonciation aux pénalités de retard

Monsieur le Maire indique que compte tenu des aléas rencontrés au cours de la réalisation des travaux, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renoncer à l'application des pénalités de retard dans l'exécution aux entreprises.

Adoptée par 12 voix pour et 1 contre (M. Lecocq).

### 3. Eglise : aménagement de la place

Sur proposition de la commission des travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité d'aménager la place de l'Eglise (bordures, reprofilage, gravillonnage ; plantations : arbre, rosiers) réalisées par les services techniques ; remplacement du banc). Les travaux estimés s'élèvent à 9 000 € (budget Eglise)

### 4. Cloches de l'Eglise : contrat d'entretien

Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer au contrat d'entretien annuel. Contact sera pris avec la société pour un contrat de maintenance, avec deux passages dans l'année.

### 5. Alignement Les Landes : pan coupé

L'alignement de la haie des parcelles C867 et C869 (3 rue de la Messe) est conforme, un débord a été constaté sur place.

Le géomètre a réalisé le bornage, en accord avec les propriétaires (M. & Mme Griffon). La surface concernée est de 0a21ca. La division foncière en cours auprès du service du cadastre pour nouveau numérotage des parcelles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer l'acquisition de cette parcelle au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit 420 € hors frais (notariés, enregistrement, géomètre).

Plusieurs devis vont être réalisés pour démontage, pour remise en état à l'identique, aménagement de la voirie.

## **6. Décision modificative n°01 /09**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modification suivante :

### ***DM n°01/09***

Prog 10001 Secrétariat (Achat d'un Photocopieur)	+ 5100 €
Prog 28 Panneaux de signalisation	+ 500 €
OFI (Art 10222 FCTVA)	+ 5600 €

## **7. Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1615-6, Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 125886€ ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune de TALMONTIERS 130 000 €, de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 1,03 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Talmontiers s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. Vacation cimetière**

Le conseil municipal à l'unanimité annule la délibération du 28 novembre 2008, et décide en application de la loi n°2008-1350 en date du 19 décembre 2008, de fixer la vacation pour les d'opérations funéraires limitativement énumérées par la loi, au cimetière communal à 25 €. Ces sommes seront versées au budget du CCAS.

Une régie de recette sera créée pour l'encaissement de ces vacations (numéraire et chèques).

## **10. Régies : modifications des actes constitutifs (avenants)**

### **a) Régie photocopies :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'acte constitutif de la régie en prévoyant un fonds de caisse de 5 €, le versement des encaissements sera désormais effectué trimestriellement.

Tarifs des photocopies et télécopies :

- 1 copie A4 impression noire sur papier blanc	0,15 €
- 1 copie A3 impression noire sur papier blanc	0,30 €
- 1 copie A4 impression couleur sur papier blanc	0,30 €
- 1 copie A3 impression couleur sur papier blanc	0,60 €
- 1 copie A4 impression noire sur papier couleur	0,20 €
- 1 copie A3 impression noire sur papier couleur	0,35 €

Télécopie ou scan mail : 1 page 1.00 €

#### **b) Régie et sous régie cartes postales :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'acte constitutif de la régie (mairie) et de la sous régie (agence postale communale) en prévoyant un fonds de caisse de 5 €, le versement des encaissements sera désormais effectué trimestriellement.

#### **11. Prime Neige**

Le conseil municipal décide par 12 voix pour et 1 contre (M. Bourguignon), d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents des services techniques :

- M. CREPIN Philippe           100 €
- BEUVARD Pascal               60 €

#### **12. Transport à la halle des sports : demande de subvention**

Le conseil municipal renouvelle à l'unanimité la demande de subvention pour l'année scolaire 2008/2009.

#### **13. Plaine de jeux Les Landes : demande de subvention complémentaire**

Le conseil municipal décide par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Bourguignon, M. Lecoq) de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocation familiale et au titre de la dotation globale d'équipement.

#### **14. Chemin rural n°10**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt des conclusions récapitulatives n°2 qui seront déposées avant le 4 mars.

#### **15. Centre aéré d'été 2009**

Le centre social du Coudray St Germer nous a informé de façon arbitraire qu'il n'y aura pas de centre aéré d'été à Talmontiers cette année.

M. le Maire rencontrera prochainement le Directeur du centre social à ce sujet.

#### **16. Questions diverses**

- Restos du Cœur : M. le Maire fait lecture des remerciements adressés par les Restos du Cœur pour l'aide et le soutien que la commune apporte aux plus démunis.
- Sécurité : problème de clarté et de visibilité au niveau du passage piétons du carrefour des feux tricolores. Un devis d'éclairage du passage ainsi qu'au niveau de la mairie, et un candélabre au passage piéton 19 rue de Paris est demandé.
- Questions des élus :
  - Mme Tellier : sécurité rue Dufour Lebrun le rendez-vous avec la DDE et la commission des travaux sera prochainement pris.

***La séance est levée à 22h37***

Le Maire,  
Jacky LEBORGNE